



PROCURATION SPECIALE

L'an deux mille-vingt-un ;
Et le douze octobre ;

Par-devant **Maître YAO Brou Paul**, Greffier en Chef du Tribunal de Première Instance de San Pedro, exerçant de plein droit les fonctions de Greffier-Notaire au siège de ladite juridiction, soussigné ;

A COMPARU :

Monsieur **SYLLA SIAKA**, Trésorier de la société coopérative simplifiée dénommée « **SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE MAROGBEDENI DE KOIBLY** » DITE SCOOPS-MADEKO;

Demeurant à San Pedro, célibataire, majeur ;

De nationalité ivoirienne ;

Né le deux juillet mil neuf cent soixante-huit à Bouaflé (REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE) ;

Titulaire de la carte nationale d'identité N°C 0085 4666 30, établie le 19 octobre 2009 à San Pedro ;

Monsieur **SYLLA SIAKA**, ci-après désigné « **LE MANDANT** » ;

LEQUEL a déclaré, par les présentes, constituer pour Mandataire la société SITAPA SARL au capital de 200 000 000 f CFA, RCCM N° CI-SAS-2015-B-1938 représentée par :

1°) Madame **SASSO ANGE MARIE-FRANCE MOUTCHO**, comptable, demeurant à San Pedro, célibataire, majeure ;

De nationalité ivoirienne ;

Née le dix-sept janvier mille neuf cent quatre-vingt-deux à Morokro (REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE) ;

Titulaire de la carte nationale d'identité N° C 0025 2165 69 établie le 03 juillet 2009 à Abidjan ;

2°) Monsieur **ATTIE MOHAMAD**, responsable immobilier, demeurant à San Pedro, célibataire, majeur ;

De nationalité libanaise ;

Né le trente juin mille neuf cent quatre-vingt-quatre à Abidjan (REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE) ;

Titulaire de la carte de résident N° C 0118 8532 02 établie le 30 avril 2018 à Abidjan ;

Madame **SASSO ANGE MARIE-FRANCE MOUTCHO** et monsieur **ATTIE MOHAMAD** ci-après désignés « **LES MANDATAIRES** » ;

AUXQUELS il donne, par les présentes, tous pouvoirs à l'effet de, au nom et pour le compte de la société avec conseil d'administration dénommée « **SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE MAROGBEDENI DE KOIBLY** » DITE SCOOPS-MADEKO ;



- Signer les factures
- Retirer les chèques
- Effectuer les opérations financières, bancaires et administratives pour la période de la campagne café-cacao 2020-2021

Madame SASSO ANGE MARIE-FRANCE MOUTCHO et monsieur ATTIE MOHAMAD, ont déclaré accepter le mandat à eux donné par Monsieur SYLLA SIAKA ;

EN CONSEQUENCE

Représenter et défendre tout intérêt y afférent ;
Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, et généralement faire le nécessaire ;

DONT ACTE EN BREVET

Fait et passé à SAN PEDRO ;
En l'Etude du Greffier-Notaire soussigné ;
Les jour, mois et an sus-indiqués ;
Et après lecture faite, les parties ont signé avec le Greffier-Notaire.

LE MANDANT



SYLLA SIAKA

LES MANDATAIRES

**SASSO ANGE MARIE-FRANCE
MOUTCHO**

ATTIE MOHAMAD

LE GREFFIER-NOTAIRE



YAO Brou Paul
Administrateur des Greffes et Parquets